

Le plan Vélo +

La mobilité constitue, aujourd'hui, un des principaux enjeux de qualité de vie pour les habitants d'une agglomération et plus particulièrement sur un territoire concerné par la qualité de l'air. C'est pourquoi, depuis ces dernières années, la Communauté urbaine de Dunkerque en a fait une de ses priorités.

Adopté en avril 2021 suite au débat « Ville à vélo », le Plan Vélo + vise à doubler la part du vélo dans le Dunkerquois d'ici à 2025. Il met aussi l'accent sur la création de nouvelles liaisons vélo avec la volonté de mieux relier les communes périphériques et d'améliorer les continuités nord/sud. Un programme spécifique y est d'ailleurs consacré.

Le Plan vélo + intègre également des solutions adaptées et diversifiées en matière de stationnement vélo. De manière plus générale, il prévoit de développer une offre de services performante tant pour acquérir, entretenir et réparer son vélo que pour renforcer la culture vélo en s'associant avec les forces vives du territoire et les associations.

Partie intégrante du programme Eco-Gagnant mis en place par la Communauté urbaine de Dunkerque dans le domaine de la mobilité, le Plan Vélo + incite au changement de comportement du citoyen en faveur de l'environnement tout en gagnant du pouvoir d'achat.

#DK Mobilité

Politique transport et mobilité



Bien
stationner
son vélo



Pour en savoir plus

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr
www.droitauvelo.org
www.cerema.fr

www.happyday.fr - Photos, illustrations : Communauté urbaine de Dunkerque



Des solutions de stationnement

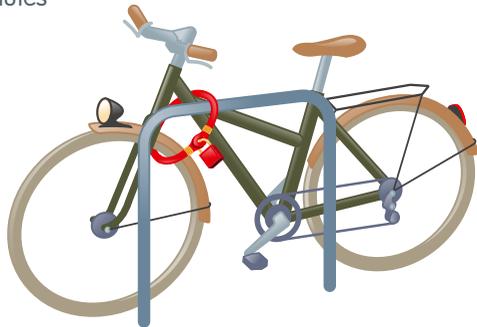


Pour faciliter le stationnement de votre vélo, les communes et la Communauté urbaine de Dunkerque vous propose :

- plus de 3000 places en libre accès, type « arceau » sur le territoire (cartographie sur carto-cud.fr).

Attachez toujours votre vélo

- avec un antivol solide
- par le cadre ET la roue avant
- de préférence à un point fixe
- même dans un lieu privatif (local vélo, entrée d'immeuble...)
- même pour un arrêt de quelques minutes



Donnez vous la chance de retrouver votre vélo, faites le marquer !

Un numéro appelé « **Bicycode** », répertorié dans une base nationale, sera gravé sur le cadre de votre vélo. En cas de vol, signalez-le aux autorités avec ce numéro.

Le marquage est financièrement pris en charge par la Communauté urbaine de Dunkerque.

BICYCODE®
Le marquage des vélos
www.bicycode.org



- des Park à vélos fermés sur des lieux importants comme la gare de Dunkerque, le Pôle d'échange du Puythouck, du Fort des Dunes, etc.

L'accès est gratuit mais nécessite de s'enregistrer (sur Internet www.dkbus.com ou en se rendant à l'espace Dk Bus place de la gare à Dunkerque).



- des parcs à vélos temporaires sur certaines manifestations.

#DK Mobilité

Politique transport et mobilité



Bien
stationner
son vélo

Le plan Vélo +

La mobilité constitue, aujourd'hui, un des principaux enjeux de qualité de vie pour les habitants d'une agglomération et plus particulièrement sur un territoire concerné par la qualité de l'air. C'est pourquoi, depuis ces dernières années, la Communauté urbaine de Dunkerque en a fait une de ses priorités.

Adopté en avril 2021 suite au débat « Ville à vélo », le Plan Vélo + vise à doubler la part du vélo dans le Dunkerquois d'ici à 2025. Il met aussi l'accent sur la création de nouvelles liaisons vélo avec la volonté de mieux relier les communes périphériques et d'améliorer les continuités nord/sud. Un programme spécifique y est d'ailleurs consacré.

Le Plan vélo + intègre également des solutions adaptées et diversifiées en matière de stationnement vélo. De manière plus générale, il prévoit de développer une offre de services performante tant pour acquérir, entretenir et réparer son vélo que pour renforcer la culture vélo en s'associant avec les forces vives du territoire et les associations.

Partie intégrante du programme Eco-Gagnant mis en place par la Communauté urbaine de Dunkerque dans le domaine de la mobilité, le Plan Vélo + incite au changement de comportement du citoyen en faveur de l'environnement tout en gagnant du pouvoir d'achat.



Pour en savoir plus

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

www.droitauvelo.org

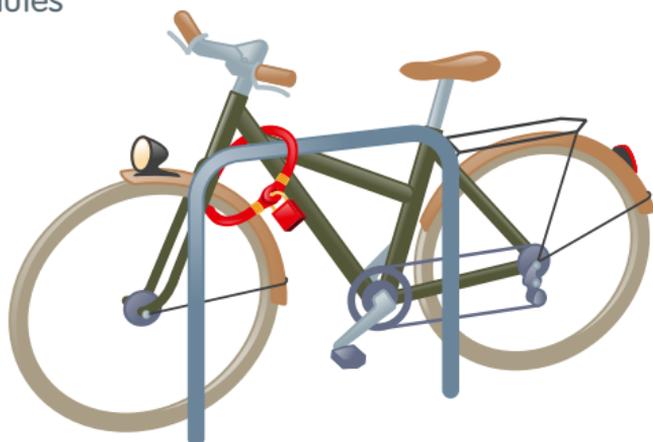
www.cerema.fr





Attachez toujours votre vélo

- o avec un antivol solide
- o par le cadre ET la roue avant
- o de préférence à un point fixe
- o même dans un lieu privatif (local vélo, entrée d'immeuble...)
- o même pour un arrêt de quelques minutes



Donnez vous la chance de retrouver votre vélo, faites le marquer !

Un numéro appelé « **Bicycode** », répertorié dans une base nationale, sera gravé sur le cadre de votre vélo. En cas de vol, signalez-le aux autorités avec ce numéro.

Le marquage est financièrement pris en charge par la Communauté urbaine de Dunkerque.

Des solutions de stationnement



Pour faciliter le stationnement de votre vélo, les communes et la Communauté urbaine de Dunkerque vous propose :

- plus de 3000 places en libre accès, type « arceau » sur le territoire (cartographie sur carto-cud.fr).



- des Park à vélos fermés sur des lieux importants comme la gare de Dunkerque, le Pôle d'échange du Puythouck, du Fort des Dunes, etc.

L'accès est gratuit mais nécessite de s'enregistrer (sur Internet www.dkbus.com ou en se rendant à l'espace Dk Bus place de la gare à Dunkerque).



- des parcs à vélos temporaires sur certaines manifestations.